



Référendum communal du 18 mai 2025 concernant la création de deux arrêts de bus et d'un terminus pour les transports publics

Une séance d'information publique aura lieu
le 30 avril 2025 à 20h00
au bâtiment communal.

Au terme de cette séance, un apéritif sera servi.



Qui peut voter ?

- Tout citoyen suisse âgé de 18 ans révolus
 - Les personnes étrangères habitant en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans
 - Les fonctionnaires internationaux ne bénéficiant pas du statut diplomatique et qui souhaiteraient voter peuvent contacter le contrôle des habitants au 022.755.31.44 ou habitants@chavannes-des-bois.ch
- Plus d'informations sur www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/voter

La brochure explicative et le préavis concernant le
référendum communal sont disponibles sur

www.chavannes-des-bois.ch

